

**Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°44 : loi
visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements
climatiques et à favoriser l'électrification**

Mémoire du

Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique (CQ3E)

**Présenté à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée
nationale du Québec**

Le 4 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	3
PRÉSENTATION DU CQ3E	4
INTRODUCTION	6
PRIORISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	7
LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE	9
Abolition du Conseil de gestion du Fonds vert.....	9
Abolition de TÉQ.....	9
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11

SOMMAIRE

Le *Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique* (CQ3E) est une coalition nouvellement formée représentant l'ensemble des fournisseurs de services, de produits et de solutions œuvrant dans le marché de l'efficacité et de la transition énergétique au Québec.

Ce mémoire, soumis à la *Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec* dans le cadre des *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°44 : loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, fait part de l'importance et des avantages de prioriser l'efficacité énergétique dans la démarche d'électrification du Québec et de la lutte aux changements climatiques.

Le CQ3E souscrit à l'objectif du projet de loi 44 dans sa recherche de cohérence et de coordination des mesures qui concernent la lutte contre les changements climatiques et l'électrification. Nous accueillons favorablement toute démarche visant à simplifier la gouvernance environnementale dans le respect des principes de transparence et de reddition de comptes.

Le CQ3E exprime son grand intérêt à participer aux des comités consultatifs prévus par le projet de loi afin que la gouvernance des actions gouvernementales puisse bénéficier de l'expérience pratique et de l'expertise des acteurs du marché en matière de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique.

« Au fur et à mesure qu'on va réussir à vendre plus d'électricité et, donc, à éliminer nos surplus, il va falloir relancer la production.

On va le faire dans l'ordre.

D'abord, avec ce qui coûte le moins cher à produire, soit l'efficacité énergétique.

Il faut aider nos entreprises à être plus efficaces et aider les familles québécoises à diminuer leur facture d'électricité. »

Discours d'ouverture de la première session de la 42e législature
François Legault
Premier ministre du Québec
Québec, le 28 novembre 2018

PRÉSENTATION DU CQ3E

Le *Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique* (CQ3E) est une coalition nouvellement formée représentant l'ensemble des fournisseurs de services, de produits et de solutions œuvrant dans le marché de l'efficacité et de la transition énergétique au Québec.

Le CQ3E vise à positionner et valoriser l'efficacité énergétique dans le portefeuille énergétique québécois en tant que première filière énergétique en favorisant la cohésion des forces du marché. Notre mission est de représenter l'ensemble des fournisseurs de services, de produits et de solutions œuvrant dans le marché de l'efficacité et de la transition énergétique afin d'être l'interlocuteur de premier plan pour les secteur du bâtiment et des procédés au Québec.

Notre rôle consiste à :

- Contribuer à l'essor de l'industrie de l'efficacité énergétique en rendant cette industrie visible par des activités de diffusion d'information et de représentation.
- Collaborer avec les associations de clients existantes afin de les sensibiliser à la nécessité de prioriser l'efficacité énergétique et à ses avantages
- Positionner l'efficacité énergétique comme première source d'approvisionnement énergétique auprès des décideurs (gouvernement municipaux et provinciaux, Régie de l'énergie et distributeurs d'énergie) en organisation des activités de lobby et en préparant, le cas échéant, des représentations, des documents de positionnement etc.
- Créer des alliances avec les organisations aux missions similaires, au Canada et à l'étranger, afin de partager les connaissances et les informations pertinentes à la mission, dans le but d'en faire la diffusion au Québec

Les entreprises et professionnels membres du CQ3E se définissent d'abord et avant tout comme des praticiens avec une expérience unique du marché acquise sur le terrain. Ils conçoivent, financent et mettent en œuvre des projets d'efficacité énergétique de toutes natures, de gestion de la demande en puissance et d'électrification des systèmes auprès de la clientèle résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle.

Le CQ3E regroupe entre autres :

- Firmes de génie-conseil
- Entreprises de services énergétiques
- Bureaux d'architectes
- Firmes de consultants spécialisés en accompagnement énergétique
- Fabricants et distributeurs de produits ou d'équipements :
- Acteurs du secteur financier
- Entrepreneurs généraux et spécialisés

Plusieurs membres du CQ3E ont à leur crédit des réalisations exemplaires, primées tant à l'échelle du Québec qu'à l'extérieur, démontrant un savoir-faire et une ingéniosité uniques.

L'industrie de l'efficacité énergétique contribue déjà de manière significative à la réduction des émissions de GES et à la transition énergétique. Les entreprises du secteur sont également des acteurs clés dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement économique et de création d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec.

En outre, une étude d'ECO Canada indique que l'efficacité énergétique joue un rôle important dans l'économie canadienne puisque 436 000 travailleurs bien rémunérés seraient directement employés dans ce secteur d'activité en 2018.

INTRODUCTION

Le CQ3E remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement de cette invitation à participer aux consultations particulières sur le projet de loi 44.

Le CQ3E désire profiter de cette occasion pour souligner l'importance ainsi que les avantages et bénéfices de prioriser l'efficacité énergétique dans la démarche d'électrification du Québec et de la lutte aux changements climatiques.

Les commentaires du CQ3E visent également à faire valoir l'expérience pratique des acteurs du marché afin de les amener à contribuer à la gouvernance des actions gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques, d'électrification et de transition énergétique.

PRIORISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le rapport intitulé *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – horizons 2030 et 2050* préparé pour le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MEDLCC) prévoit que pour délaissier les énergies fossiles, le Québec aura besoin de 125 à 185 TWh de plus à l'horizon 2050 par rapport à 2015. Ce rapport précise qu'il est essentiel de miser sur l'efficacité énergétique pour atténuer les besoins additionnels en électricité.

En outre, un récent rapport d'étude de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC intitulé *Électrification des usages du gaz naturel au Québec : analyse des impacts économiques* révèle qu'une grande partie (79%) des usages du gaz naturel d'origine fossile au Québec pourraient être électrifiés. Ce même rapport précise aussi qu'une conversion conventionnelle améliorerait l'efficacité énergétique de 15%, mais qu'une conversion efficace pourrait améliorer l'efficacité énergétique de 45%. Le CQ3E favorise l'électrification efficace.

Selon le CQ3E, il importe que l'amélioration de l'efficacité des systèmes soit prise en compte au moment de leur conversion, et non de façon indépendante et subséquente. En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes représente un certain pourcentage d'un investissement qui n'est rentable pour le client qu'au moment de la conversion seulement.

Enfin, ce rapport indique que la conversion des usages de gaz naturel d'origine fossile représenterait des besoins additionnels en puissance de plus de 10 400 MW. Selon le CQ3E, le potentiel de gestion de la demande en puissance pourrait être davantage mis à contribution afin d'atténuer l'impact des conversions des systèmes alimentés au gaz naturel et autres combustibles fossiles.

Grâce à leur expertise sur le terrain, les membres du CQ3E sont en mesure de faire la promotion, la conception, l'implantation et le suivi de la performance de mesures qui conjuguent à la fois les objectifs de réduction de la consommation des combustibles fossiles, l'électrification de la chauffe et des procédés et la minimisation des impacts sur l'appel de puissance sur le réseau d'Hydro-Québec.

L'efficacité énergétique est la moins chère et la plus propre des énergies. En effet, selon les données déposées par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie pour la période 2019-2020, il coûte en moyenne seulement 1,5 cents en aides financières à la société d'État pour faire économiser 1 kWh aux clients participant à ses programmes d'économie

d'énergie. Il est donc souhaitable que les économies d'énergie alimentent prioritairement l'électrification des usages présentement alimentés par des combustibles fossiles.

Une étude intitulée [The economic impact of improved energy efficiency in Canada](#) indique que dans le cadre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique au Québec créerait 25 231 emplois (équivalent annuel moyen à temps plein) et augmentera le PIB de 3,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions de référence, au cours de la période d'étude (2017-2030). Les consommateurs québécois économiseraient 79\$ annuellement par ménage ou 2 289\$ sur la durée de vie utile des mesures. La clientèle québécoise du secteur commercial, institutionnel et industriel épargnerait quant à elle quelque 14,7 milliard de dollars sur la durée de vie utile des mesures, ce qui contribuerait à l'amélioration de leur productivité.

Dans le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023, Transition énergétique Québec s'est doté d'une cible d'amélioration de 1 % par année de l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise. Le CQ3E est d'avis que le savoir-faire et l'expertise québécoise, et ce dans toutes les régions du Québec, est tel que cette cible pourrait être plus ambitieuse. D'autant plus, comme avancé précédemment, que les investissements en efficacité énergétique sont un important moteur de développement économique.

D'ailleurs, et ce à titre d'exemple, Il existe un potentiel rentable d'économie d'électricité d'environ 30 TWh au Québec, soit environ 15% des ventes annuelles d'Hydro-Québec. S'ajoute à cela le potentiel d'économie d'énergie résultant des conversions des systèmes alimentés aux combustibles fossiles

Le Québec s'est récemment classé bon deuxième derrière la Colombie-Britannique dans le cadre la publication du bulletin des politiques provinciales en matière d'efficacité énergétique réalisé par Efficacité énergétique Canada qui considère les économies d'électricité dans les bâtiments comme étant un point à améliorer dans la province. Le CQ3E estime qu'un accroissement des cibles d'économie d'électricité permettrait au Québec de se classer au tout premier rang canadien en matière d'efficacité énergétique.

Les membres du CQ3E partagent entièrement la position exprimée par Hydro-Québec dans son mémoire dans le cadre de la présente Commission à l'effet qu'il faille électrifier le Québec en misant d'abord sur une utilisation judicieuse de notre électricité. Nous sommes heureux qu'Hydro-Québec compte privilégier l'efficacité énergétique en tant qu'approvisionnement à part entière, avant d'envisager de nouveaux projets de production d'électricité.

LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Le CQ3E souscrit à l'objectif du projet de loi 44 dans sa recherche de cohérence et de coordination des mesures qui concernent la lutte contre les changements climatiques et l'électrification. Le CQ3E accueille favorablement toute démarche visant à simplifier la gouvernance environnementale dans le respect des principes de transparence et de reddition de comptes.

Abolition du Conseil de gestion du Fonds vert

Le projet de loi 44 prévoit l'abolition du Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV) dont les activités seront rapatriées au sein du Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MEDLCC).

Le projet de loi crée aussi un comité consultatif permanent ayant pour fonction de conseiller le ministre sur les orientations et les politiques, les programmes et les stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Il est prévu que les membres de ce comité possèdent collectivement une compétence et une expérience significatives et pluridisciplinaires en matière de lutte contre les changements climatiques et que la majorité soit issue du milieu scientifique.

Le CQ3E appuie la création d'un tel comité consultatif et est d'avis que ce comité devrait aussi pouvoir compter sur l'expérience pratique des experts de l'industrie qui conçoivent, financent et mettent en œuvre les mesures visant l'électrification des bâtiments et des procédés et de réduction des émissions de GES. À ce titre, le CQ3E offre son entière collaboration au ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques et exprime un grand intérêt à participer à un tel comité.

Abolition de TÉQ

Le projet de loi 44 prévoit aussi l'abolition de Transition énergétique Québec dont on prévoit intégrer les activités au sein du Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Bien que cette orientation puisse répondre à la vision souhaitée par le gouvernement, les membres du CQ3E soulignent le rôle utile et constructif joué par cet organisme. À notre avis, après avoir succédé à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE), depuis sa création TÉQ a su démontrer un fort dynamisme et une réelle efficacité pour collaborer avec l'ensemble du marché afin d'atteindre les cibles établies par la Politique énergétique 2030, notamment par sa gestion

des programmes tels Écoperformance, le programme de biomasse forestière résiduelle, le programme de remise au point, Novoclimat, etc. L'écho du marché recueilli par les membres du CQ3E témoigne d'une grande appréciation de la clientèle à l'égard de TÉQ.

D'ailleurs, comme le montre [l'étude récente de l'IGOPP sur la gouvernance des sociétés d'État](#), TEQ se classe dans le peloton de tête (8e rang) des sociétés d'État et organismes québécois en matière de gouvernance (IGOPP, juillet 2019).

Le CQ3E est d'avis que la stabilité et la prévisibilité des programmes, de leurs règles et des crédits budgétaires sont des conditions essentielles à l'atteinte des objectifs en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous croyons aussi que la stabilité dans la gouvernance des institutions vouées à la promotion de l'efficacité énergétique facilite l'atteinte des objectifs.

Dans sa présente mouture, le projet de loi prévoit que le Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles constitue un comité consultatif pour le conseiller dans l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

À l'instar du comité consultatif sur l'électrification et les changements climatiques, le CQ3E appuie la création d'un tel comité consultatif, mais est d'avis que ce comité devrait aussi pouvoir compter sur l'expérience pratique des experts de l'industrie qui conçoivent, financent et mettent en œuvre les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés et de réduction des émissions de GES. À ce titre, le CQ3E offre son entière collaboration au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et exprime un grand intérêt à participer à un tel comité.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le CQ3E insiste sur la nécessité de prioriser l'efficacité énergétique en tant que source d'approvisionnement à part entière, puisque c'est la ressource énergétique la plus propre, la moins chère et qui crée le plus d'emplois et de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec.

Le CQ3E accueille favorablement l'intention du gouvernement du Québec de simplifier la gouvernance en matière de lutte aux changements climatiques en respectant les principes de transparence et de reddition de comptes.

Enfin, le CQ3E appuie la création de comités consultatifs au ministre du Développement durable et de la lutte aux changements climatiques au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles et offre son entière collaboration pour partager l'expérience pratique des experts de l'industrie qui conçoivent, financent et mettent en œuvre les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés et de réduction des émissions de GES.